

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger

Accéder au Service en ligne

Permet d'obtenir une **attestation de comparabilité** pour un ou plusieurs diplôme(s) étranger(s) **auprès du centre Enic-Naric France**.

Cette attestation est délivrée lorsqu'un diplôme **peut être comparé avec** un niveau de formation de la nomenclature française des niveaux de formation.

Vous devez suivre cette démarche **quelle que soit votre nationalité**.

La démarche est uniquement disponible en langue française.

Pour commencer la démarche, vous devez d'abord vous pré-inscrire. Un mail comprenant votre numéro de dossier vous est adressé dans un délai de 24 heures.

Vous devez ensuite cliquer sur le lien qui figure dans le mail pour compléter votre dossier.

La démarche se fait en 2 étapes :

La recevabilité de votre dossier est tout d'abord étudiée. Cette 1^{re} étape coûte 20 € .

Si votre dossier est déclaré recevable, il pourra ensuite être expertisé. Pour cela, vous devrez payer 100 € .

Vous pouvez **contester la décision de recevabilité**. Pour cela, vous devez transmettre par écrit une demande argumentée, accompagnée des justificatifs à l'adresse suivante : recours-enicnaric@france-education-international.fr.

Vous devez présenter ce recours dans un délai de 2 mois suivant la notification de la décision de recevabilité.

- Étudiant étranger en France

